

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 30 (1879)

Artikel: Extrait des délibérations du Comité permanent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Extrait des délibérations du Comité permanent. Dans sa séance du 9 mars, tenue à Berne, le comité permanent délibérant sur les bases générales de démarcation et d'arpentage des forêts fédérales que Messieurs Lindt et Wild avaient été chargés de poser, décida de les soumettre sous forme de projet à la prochaine assemblée de la société. Le journal les reproduira dans sa prochaine livraison.

Quant à la statistique forestière de la Suisse, il décida de proposer à la société d'attendre l'établissement des plans provisoires d'aménagement avant de procéder à la recherche des matériaux par ce qu'actuellement les cantons ne pourraient fournir encore aucune donnée plus intéressante que celles que contient le rapport sur l'examen des forêts de montagne.

Monsieur Gyger, inspecteur d'arrondissement à Teufen, Appenzell Rh. E., a été reçu membre de la société des forestiers.

Réunion de la Société des forestiers Suisse à Neuchâtel du 24 au 26 août 1879.

L'assemblée, composée de 100 membres, a tenu sa séance le 25 au matin dans l'ancienne salle du grand conseil au château, sous la présidence de Mr. Comtesse, conseiller d'Etat.

Le rapport du comité permanent, lu par son président lui-même, Monsieur Fankhauser, donna lieu à une discussion au sujet de l'organisation des expérimentations forestières et de la publication du journal. Il fut décidé : 1^o de charger le comité permanent de s'entendre au sujet des expérimentations avec des délégués des cantons et de faire rapport sur le résultat des délibérations au département fédéral de l'agriculture et du commerce ; 2^o de ne publier dorénavant et dès 1880 qu'une seule édition du journal forestier et de reproduire chaque article dans la langue originale dans laquelle il a été envoyé à la rédaction.

Schaffhouse a été désigné pour lieu de réunion en 1880.

Les propositions de la commission touchant l'arpentage des forêts de hautes régions ont été adoptées dans le sens des exigences les plus modérées et le vœu a été exprimé que les travaux fussent exécutés d'après un plan unique et qu'ils fussent conjointement soumis au contrôle des géomètres forestiers.